

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00172

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - PROJET IMM@BOIS TRANCHE 2

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

Le 01 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20210520-02021001720

DATE D'ARCHIVAGE : 01 juin 2021

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Laura CINIERI

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - PROJET IMM@BOIS TRANCHE 2

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

CONTEXTE

Par délibération n°2021-26 en date du 6 avril 2021, le conseil municipal de Châteauneuf a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : création d'un aménagement immobilier intégrant des logements locatifs et une micro crèche dans le cadre du programme IMM@BOIS tranche 2.

Il s'agit du premier projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 2 000 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Honoraires	70 800 € HT	Subventions	520 000 €	26%
Travaux	1 929 200 € HT	Fonds de concours SEM	740 000 €	37%
		Châteauneuf	740 000 €	37%
TOTAL	2 000 000 € HT	TOTAL	2 000 000 €	100%

Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : 1^{er} trimestre 2021
- Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2021

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération IMM@BOIS tranche 2 de la commune de Châteauneuf est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 2 000 000 € HT.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 37% de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

- Coût du projet présenté par la commune : 2 000 000 € HT
- Dépense subventionnable retenue : 2 000 000 € HT
- Taux de co-financement : 26 %
- Taux de participation de la commune : 37 %
- Taux de participation de Saint-Etienne Métropole : 37 %

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 740 000 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20% du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du premier projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3M€ dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

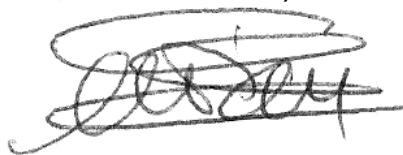
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Châteauneuf afin de participer au financement de l'opération IMM@BOIS tranche 2, à hauteur de 740 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**

- la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU